



Partenariats et réseautage

La pratique du sport chez les adultes canadiens est généralement restée la même à environ 27 %, et ce pourcentage s'est avéré plus faible pour certains groupes de la population (p. ex. les adultes plus âgés et les femmes). Reconnaisant le rôle essentiel que jouent les organismes sportifs pour favoriser l'activité physique et la pratique du sport chez les Canadiens, l'Institut canadien de la recherche sur la condition physique et le mode de vie (ICRCP) a mené une enquête auprès des organismes sportifs canadiens (aux niveaux national, provincial/territorial et communautaire) dans le but de recueillir de l'information importante sur l'accessibilité des installations, les politiques, les programmes et les autres occasions de faire du sport et de l'activité physique. Le présent résumé se concentrera sur les collaborations entre les organismes sportifs et d'autres organismes pour l'élaboration et la prestation de programmes sportifs. À titre d'exemple, dans le cadre de cette enquête, on a demandé aux administrateurs d'indiquer dans quelle mesure des partenariats ont été établis pour le recrutement et la formation. Les organismes sportifs ont également été invités à indiquer s'ils travaillaient avec différents groupes (comme les collectivités, les gouvernements municipaux ou les écoles) dans l'aménagement d'installations et de l'élaboration de programmes sportifs, nouveaux ou existants. Pour augmenter les niveaux de participation au sport et à l'activité physique chez tous les Canadiens, il faudra accroître les possibilités de soutien à la pratique d'activité physique et de sport en relevant et en réduisant les obstacles potentiels susceptibles d'empêcher la participation, en particulier chez les populations démontrant des taux de participation plus faibles que la moyenne. Ce résumé met en lumière les mesures prises par les organismes sportifs pour promouvoir l'équité, la diversité, l'accessibilité et l'inclusion dans l'aménagement des installations et l'élaboration des programmes sportifs.

Collaborer avec des partenaires dans l'aménagement d'installations et l'élaboration de programmes, nouveaux et existants

On a également demandé aux organismes sportifs d'indiquer, le cas échéant, les autres organismes avec lesquels ils collaborent lorsqu'ils mettent en œuvre des installations et des programmes nouveaux ou existants. Environ trois organismes sur dix ont indiqué qu'ils collaboraient avec les gouvernements/organismes communautaires ou municipaux dans l'aménagement d'installations nouvelles ou existantes, tandis que 22 % ont indiqué qu'ils travaillaient avec ces organismes dans l'élaboration de programmes sportifs. Environ un quart des organismes (27 %) ont indiqué qu'ils travaillent avec des participants, comme des athlètes, des parents, des entraîneurs, des arbitres ou des membres du conseil d'administration dans l'aménagement d'installations, tandis que plus de la moitié des organismes ont déclaré travailler avec des participants dans l'élaboration de programmes sportifs. Le **tableau 1** présente le pourcentage d'organismes sportifs qui indiquent travailler avec divers organismes dans l'aménagement d'installations ou l'élaboration de programmes nouveaux ou existants.

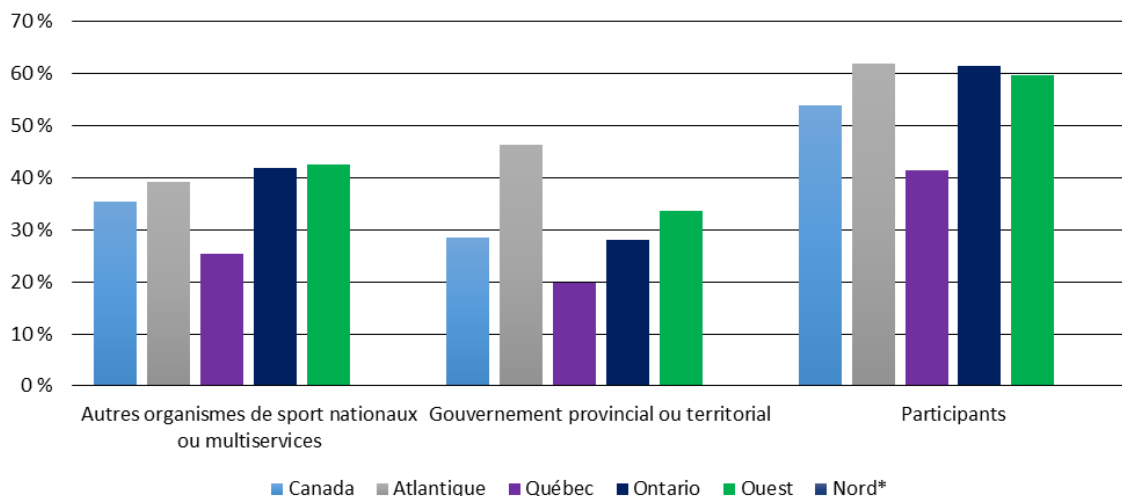
Tableau 1. Pourcentage d'organismes sportifs qui indiquent collaborer avec d'autres organismes dans l'aménagement d'installations et l'élaboration de programmes sportifs

% d'organismes qui indiquent collaborer avec...	Installations	Programmes
Administrations ou organismes communautaires ou municipaux	31 %	22 %
Participants (p. ex. athlètes, parents, entraîneurs, arbitres, membres du conseil d'administration)	27 %	54 %
Organismes à but non lucratif (p. ex. autres clubs locaux)	20 %	38 %
Écoles et conseils scolaires	19 %	28 %
Industries et commerces, secteur privé	17 %	14 %
Gouvernements ou organismes provinciaux/territoriaux	17 %	29 %
Autres organismes sportifs	13 %	27 %
Gouvernement fédéral ou organismes fédéraux	10 %	16 %
Autres organismes sportifs nationaux ou multiservices	8 %	36 %
Partenaires autochtones (p. ex. conseil de bande, Cercle sportif autochtone)	3 %	7 %

Source : ICRCP, Sondage auprès des organisations sportives 2020-2021

Région – Dans l'ensemble, les organismes sportifs ne diffèrent pas statistiquement d'une région à l'autre lorsqu'il s'agit de travailler avec des partenaires dans l'aménagement d'installations et l'élaboration de programmes; quelques différences ont toutefois été notées. Les organismes du Québec sont moins nombreux à dire qu'ils collaborent avec d'autres organismes sportifs nationaux ou des participants (comme les athlètes, les entraîneurs et les membres du CA) lorsqu'ils élaborent des programmes. Inversement, les organismes de la région de l'Atlantique sont relativement plus susceptibles que l'ensemble des organismes de déclarer avoir collaboré avec des gouvernements provinciaux ou territoriaux dans l'élaboration de programmes (voir **figure 1**).

Figure 1. Différences régionales dans les partenariats en vue d'aménager des installations et d'élaborer des programmes de sport, nouveaux ou existants



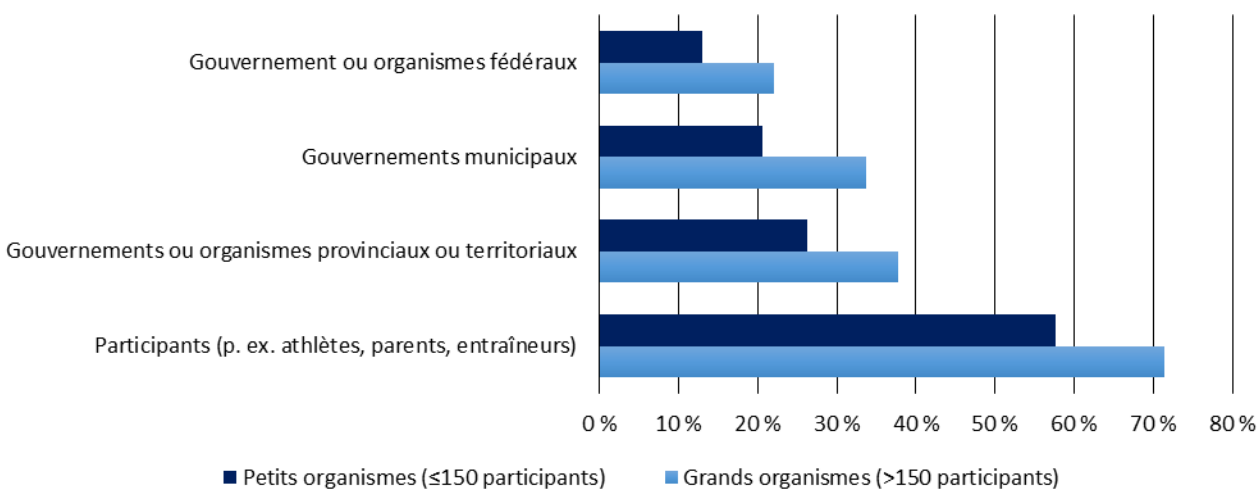
Source : ICRCP, Sondage auprès des organisations sportives 2020-2021 ; *Données pour le Nord supprimées en raison de la taille de la cellule

Taille de l'organisme – En ce qui concerne l'établissement de partenariats pour l'aménagement des installations et l'élaboration des programmes, les réponses des organismes diffèrent en fonction de la taille de l'organisme. Les grands organismes (ceux qui comptent plus de 150 participants) sont plus susceptibles que les petits organismes (ceux qui comptent 150 participants ou moins) de déclarer qu'ils travaillent avec les organismes suivants dans l'élaboration des programmes :

- Gouvernement ou organismes fédéraux
- Gouvernement ou organismes provinciaux ou territoriaux
- Participants (p. ex. athlètes, parents, entraîneurs, arbitres, membres du Conseil d'administration)
- Industries et commerce, secteur privé
- Collectivité ou gouvernements ou organismes municipaux (p. ex. transport, planification, santé)

Les grands organismes sont aussi plus susceptibles que les petits d'indiquer qu'ils collaborent avec les gouvernements ou organismes provinciaux ou territoriaux dans l'aménagement d'installations de sport nouvelles ou existantes (voir **figure 2**).

Figure 2. Pourcentage qui indique une collaboration possible avec d'autres dans l'élaboration de programmes de sport, selon la taille de l'organisme



Source : ICRCP, Sondage auprès des organisations sportives 2020-2021

Collaborer avec des partenaires dans l'élaboration et la prestation de programmes et de services de sport

L'élaboration de programmes sportifs de qualité peut nécessiter le soutien de partenaires clés pour accéder à des ressources indispensables. La collaboration avec des partenaires peut s'avérer particulièrement avantageuse pour les organismes qui souhaitent atteindre des populations cibles. On a demandé aux organismes sportifs d'indiquer dans quelle mesure les partenaires étaient engagés dans la planification et l'élaboration des programmes sportifs. La plupart des organismes ont convenu dans une certaine mesure qu'ils collaborent avec des partenaires pour assurer l'accès à l'entraînement et au développement de compétences adaptés au stade et à l'âge (82 %), à la compétition (81 %) et au recrutement, à l'entraînement et au développement des athlètes (79 %). Il est intéressant de noter que de nombreux organismes (63 %) ont également convenu qu'ils sollicitent l'aide de partenaires pour offrir des programmes et des services de sport

aux membres des populations prioritaires. Le tableau 2 décrit la mesure dans laquelle les organismes sportifs conviennent qu'ils travaillent avec des partenaires pour offrir des programmes de sport.

Tableau 2. Taux d'accord parmi les organismes sportifs pour travailler avec des partenaires à l'élaboration et à la prestation de programmes sportifs

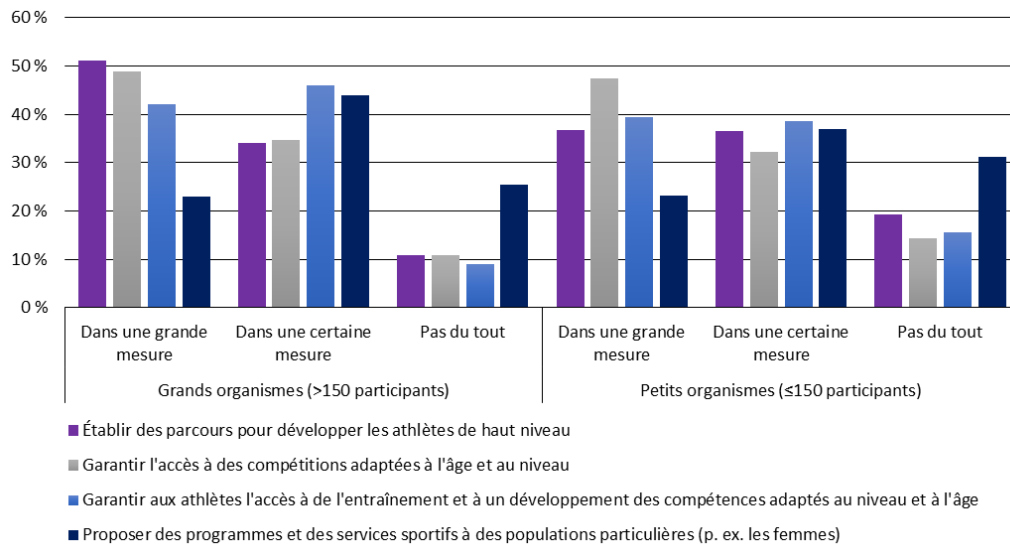
% d'organismes sportifs qui indiquent collaborer avec des partenaires pour...			
	Dans une grande mesure	Dans une certaine mesure	Pas du tout
Assurer l'accès à des compétitions adaptées à l'âge et au stade de développement	46 %	35 %	13 %
Établir des parcours pour développer les athlètes de haut niveau	43 %	35 %	15 %
Assurer l'accès à l'entraînement et au développement de compétences des athlètes adaptés à l'âge et au stade de développement	39 %	43 %	13 %
Recruter, entraîner et développer les athlètes	35 %	45 %	15 %
Recruter, entraîner et former les entraîneurs et les arbitres	32 %	46 %	17 %
Offrir des programmes et des services de sport aux membres de populations particulières	23 %	39 %	27 %
Recruter, entraîner et former des bénévoles	13 %	49 %	29 %
Recruter, former et perfectionner les membres des conseils d'administration	11 %	43 %	37 %

Source : ICRCP, Sondage auprès des organisations sportives 2020-2021

Région – Il n'y a pas de différences régionales en ce qui concerne la collaboration des organismes sportifs avec des partenaires pour l'élaboration et la prestation de programmes et de services sportifs.

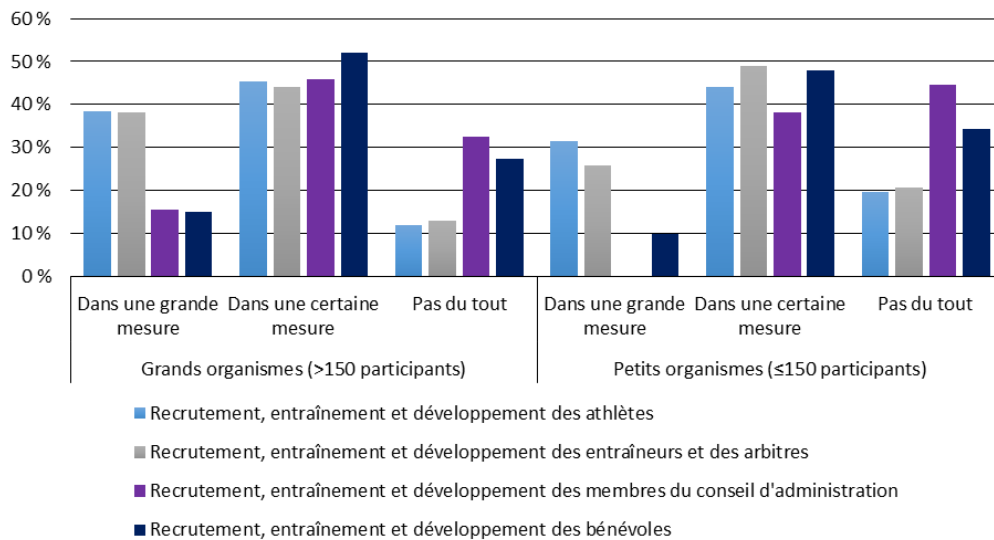
Taille de l'organisme – Il n'y a pas de différences notables entre les grands et les petits organismes en ce qui concerne la collaboration avec des partenaires dans l'élaboration de programmes de sport. Les grands organismes (ceux de plus de 150 participants) étaient plus susceptibles que les petits organismes (150 participants ou moins) de convenir dans une certaine mesure qu'ils collaboraient avec des partenaires pour établir des programmes de développement des athlètes de haut niveau et pour le recrutement, l'entraînement et la formation des entraîneurs et des arbitres. Au contraire, une plus grande proportion de petits organismes a indiqué ne pas collaborer du tout avec des partenaires pour le recrutement, la formation et le perfectionnement des membres des conseils d'administration comparativement aux grands organismes (voir les figures 3a et 3b).

Figure 3a. Pourcentage d'organismes qui indiquent collaborer avec des partenaires dans l'élaboration et la prestation des programmes et des services de sport, selon la taille de l'organisme



Source : ICRCF, Sondage auprès des organisations sportives 2020-2021

Figure 3b. Pourcentage d'organismes qui indiquent collaborer avec des partenaires dans l'élaboration et la prestation de programmes de sport et de services, selon la taille de l'organisme



Source : ICRCF, Sondage auprès des organisations sportives 2020-2021



Institut canadien de la recherche sur la condition physique et le mode de vie

230-2733, chemin Lancaster
Ottawa ON K1B 0A9

613-233-5528
www.cflri.ca/fr

La production de ce résumé a été rendue possible grâce à la contribution financière du gouvernement du Canada. Les opinions exprimées ici ne représentent pas nécessairement l'opinion de ce dernier.